

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE DE VIENNE LE CHATEAU

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Président - Monsieur COUROT

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 2 7 0 3 0 0 1 3 8

Forme juridique

Communauté de communes

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 47.b                              | Déboisement en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale maximale, même fragmentée, de 1,8 ha.  |

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux comprennent le déboisement d'une partie des parcelles appartenant à la commune de St-Thomas-en-Argonne pour la construction de la nouvelle station d'épuration de la Commune de Vienne Le Château.

L'implantation prévisionnelle de la station conduit à une surface maximale à défricher d'environ 1,8 ha selon les plans annexés.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les travaux comprennent le déboisement de parcelles pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la Commune de Vienne Le Château.

En effet, suite à la persistance des dysfonctionnements du système de collecte et de la station de traitement existante et suite à la mise en demeure de la préfecture de la Marne, la Communauté de Communes s'est engagée à réaliser la réhabilitation de la station d'épuration de Vienne-le-Château et du réseau de collecte.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux comprennent le défrichage de parcelles sur la commune de St-Thomas-en-Argonne pour la construction de la nouvelle station d'épuration de la Commune de Vienne Le Château.

L'implantation prévisionnelle de la station conduit à défricher une surface maximale de 1,8 ha selon le plan annexé.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La nouvelle station de Vienne-le-Chateau permettra le traitement des eaux usées de la commune. Celle-ci possédera une capacité de traitement de 670 Équivalents-Habitants.

Les eaux traitées seront rejetées dans le ruisseau de "La Biesme".



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création de la future station de traitement est uniquement soumise à Déclaration suivants les rubriques 2.1.1.0 et 3.3.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                                  | Valeur(s) |
|---|-----------|
| Surface maximale à déficher                                 | 1,8 ha    |
| Capacité de traitement de la nouvelle station de traitement | 670 EH    |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles : B 609, B610, B611, B579 et B578.  
ST-THOMAS EN ARGONNE  
Chemin dit du Ravin de la Chauvette

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 52' 44" \_ Lat. 49° 11' 18" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

ST-THOMAS-EN-ARGONNE (51 800)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZNIEFF de type II - ID n°210002009 : Massif forestier d'Argonne. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Surface de la zone humide Impactée : 2 200 m <sup>2</sup>        |



|   |                          |                                     |                                      |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b> |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                      |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Le projet est localisé sur une ZNIEFF de Type II ainsi que sur une zone humide. |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Un défrichement sur une surface maximale d'environ 1,8 ha.                      |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |



|                  |  |                                     |                                     |   |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le rejet de la station de traitement sera effectué dans le ruisseau de la Blesme.   |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le filtre planté de roseaux engendrera la production de boues.<br>Le projet prévoit une capacité de stockage de ces boues d'environ 10 ans. |



|  |   |                          |                                     |  |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau.

Plusieurs dispositions seront prises pour éviter la pollution et la perturbation lors de la phase travaux (gestion des déchets, propreté du chantier, circulation des engins, stockage des matériaux) mais également lors du fonctionnement de l'ouvrage (dimensionnement, matériaux utilisées...).

Les mesures compensatoires concernant la dégradation de la zone humide seront prises conformément à la disposition 1.3.1 du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

Dans un cadre plus général le projet vise à recréer un système d'épuration fonctionnel permettant de réduire voir de supprimer les impacts sur le milieu récepteur.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création du nouveau système de traitement des eaux usées de la commune de Vienne-le-Château ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où :

- La zone de défrichement concernée pourra être compensée par la replantation d'espèces locales,
- La dégradation de la zone humide qui a été délimitée sur un espace de 2 200 m<sup>2</sup> sera compensée conformément au SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.
- Les eaux traitées de l'actuelle station d'épuration se rejette déjà dans le ruisseau de la Biermes. Ces rejets sont pour le moment non conformes à la réglementation en vigueur. La recréation d'un système de traitement par filtres plantés de roseaux permettra de supprimer les impacts qualitatifs sur le cours d'eau et aura donc un impact bénéfique sur l'environnement.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet                                    |
|--|
| <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br> |

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINTE - MENE HOULD

le,

18/10/2022 .

Signature





